

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 12 JANVIER 2015 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. Alain St-Louis et Mme Mylène Le Cavalier formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, et M. Peter L. Venezia.

Le directeur général, M. Pascal Caron, est aussi présent.

150001 RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1ER ET DU 16 DÉCEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les procès-verbaux des séances du 1er et du 16 décembre 2014 soient adoptés.

ADOPTÉE

150002 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 9 janvier 2015 totalisant la somme de 103 040,93\$ et regroupant les chèques 24945 à 25009 et 25011 à 25022, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 16 999,37\$ et regroupant les prélèvements no 695 à 718 soient approuvées.

ADOPTÉE

150003 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2015 au montant de 912.56\$ plus taxes;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Administration – Cotisations et abonnements 0219000494*

ADOPTÉE

150004 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

SECONDÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Pascal Caron soit inscrit à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2015;

QUE la cotisation annuelle au montant de 325\$ plus taxes soit payée par la Municipalité;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Urbanisme – congrès et cotisations 0261000339*

ADOPTÉE

150005 MANDAT - GESTION DE LA PLAGE ÉTÉ 2015

ATTENDU QUE Le Groupe Sodem accepte de prendre en charge la gestion de la plage municipale pour la saison d'été 2015 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal et le Groupe Sodem se sont entendus sur les termes d'une entente proposée par Sodem et datée du 8 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité confie la gestion de la plage municipale à Groupe Sodem pour la saison d'été 2015 selon les termes de l'entente-cadre relativement à la gestion déléguée de la plage municipale de Brébeuf datée du 8 décembre 2014;

QU'advenant ouverture tardive ou fermeture hâtive de la plage, causée par le déplacement du banc de sable ou le niveau d'eau, les coûts de l'entente pourront être modifiés à la baisse suite à une entente négociée entre les parties ou à défaut d'entente via un procédé d'arbitrage ;
QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Plage – Surveillance 0270140451*;
QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

150006 ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ACCÈS 2015 À LA PLAGE MUNICIPALE POUR LES CONTRIBUABLES DE BRÉBEUF

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

SECONDÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

ET RÉSOLU QUE les personnes résidentes de façon permanente ou saisonnière dans la municipalité et les personnes propriétaires d'un immeuble situé dans la municipalité soient éligibles à l'obtention de la carte d'accès à la plage municipale dont les tarifs sont les suivants:

- ❖ Carte de membre individuelle 10,00\$/personne/saison
- ❖ Carte de membre familiale 40\$/famille/saison, une famille étant composée d'un ou deux adultes et des enfants de la famille âgés de 13 ans à 18 ans inclusivement
- ❖ Gratuit pour les enfants de 12 ans et moins.

QUE les détenteurs d'une carte d'accès à la plage soient autorisés à acheter une passe poinçonnée de 5 ou 10 accès à utiliser pour donner accès à la plage à leurs visiteurs aux taux suivants :

5 Accès Adultes : 25\$ Enfants : 15\$	10 Accès Adultes : 45\$ Enfants : 28\$
---	--

Maximum par adresse :

2 cartes de 5 accès adulte ou 1 carte de 10 accès adultes par saison;

2 cartes de 5 accès enfants ou 1 carte de 10 accès enfants par saison

QUE les tarifs suivants d'accès quotidien à la plage pour les non-résidents, soumis par Le Groupe Sodem, pour la saison 2015 soient approuvés:

Enfants moins de 14 ans	4,00\$
Adultes	6,50\$

QUE la Municipalité approuve la proposition d'émission de cartes d'entrée à coût réduit (5 passages et 10 passages) transmise par Sodem.

ADOPTÉE

150007 OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité octroie une subvention de fonctionnement de 12,600\$ à la bibliothèque municipale pour l'année 2015.

ADOPTÉE

150008 AIDE AUX DEVOIRS

ATTENDU QUE dans le cadre de sa Politique familiale, le conseil municipal a choisi de donner un service d'aide aux devoirs, pour aider les parents de Brébeuf à la réussite scolaire de leurs enfants;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger la période d'aide de 30 minutes pour la porter à 90 minutes par semaine;

ATTENDU QUE le nombre d'inscriptions actuel ne justifie pas l'engagement de deux ressources pour la tenue de l'activité;

ATTENDU QUE Mme Natacha Gauthier, orthopédagogue, accepte de poursuivre l'activité pour la saison d'hiver 2015 à titre d'animatrice et de soutien aux élèves, au montant de 75\$ taxes incluses par session de 90 minutes;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE poursuivre le service d'aide aux devoirs, à raison de 90 minutes par semaine, à la Bibliothèque municipale, pour les enfants de Brébeuf de niveau 6^e année, Secondaire 1 et 2 ;

QUE les coûts d'inscription à ce service soient de 10\$ par enfant pour la session d'hiver 2015 ;

QUE le mandat de supervision et d'encadrement de cette activité soit confié à Mme Natacha Gauthier, orthopédagogue.

ADOPTÉE

150009 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Alain St-Louis propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général